



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2019

**Présents** : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martin TRESCA

**Absents, Exusés** : Martine MORION a donné pouvoir à Catherine CHAMONARD

Andrée GAUTHIER a donné pouvoir à Fabrice LONGEAY

Pascal FAYOLLE

Emeric FORESTIER

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BAROUX

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2019.

### **1 Réalisation d'un emprunt pour les travaux de rénovation et extension des bâtiments de l'école maternelle et restaurant scolaire**

Monsieur le Maire informe que plusieurs propositions ont été reçues de la Caisse d'Épargne pour la réalisation d'un emprunt de 800 000 € et que ces dernières ont été étudiées par la commission finances. Cette dernière a retenu la simulation pour un prêt sur 20 ans avec un amortissement constant, un déblocage des fonds au 25/11/19 et une première échéance annuelle au 25/01/2020 au lieu d'un an après ce qui permet d'obtenir un taux de 0.87 %. Monsieur le Maire rappelle que le budget prévu pour les travaux de rénovation et extension des bâtiments de l'école maternelle et du restaurant scolaire est de 1 550 000 € TTC, que des subventions d'un montant de 206 000 € de la Région et de 200 000 € du Département ont été obtenues. Une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) a été demandée et en attente d'une réponse. Fabrice Longefay regrette qu'une deuxième banque n'ait pas été consultée. Maurice Mégares lui répond que le taux est déjà très bas et que l'on n'aurait certainement pas eu mieux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **2 Décision modificative n°1 : Augmenter le budget dépenses investissement d'un montant de 800 000 € à l'article 2313 (travaux en cours) et augmenter le budget recettes investissement d'un montant identique à l'article 1641 (emprunt)**

Suite à l'acceptation du conseil municipal pour la réalisation d'un emprunt de 800 000 €, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le budget 2019 et propose l'inscription de cette somme en recette d'investissement ainsi qu'en dépense d'investissement. Une dépense supplémentaire sera donc inscrite à l'article 2313 (travaux en cours) et une recette supplémentaire sera inscrite à l'article 1641 (emprunt).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée d'Olivier Berthet

**DIA :**

- Maison Route du Beaujolais : Avis favorable
- Partie de maison Route du Beaujolais: Avis favorable

**Questions diverses :**

**Travaux école restaurant scolaire :** Yves Mathieu rappelle que les fenêtres de la garderie seront changées

durant l'été. Les travaux du futur bâtiment commenceront début septembre pour une livraison en juillet 2020. La prochaine réunion avec l'architecte et les entreprises est prévue le 1<sup>er</sup> août. Fabrice Longefay indique que les comptes rendus faits par Mme Aydoastian, architecte ne sont pas clairs et qu'il est difficile de suivre pour une personne qui n'assiste pas aux réunions de chantiers.

#### **Environnement :**

Suite à la demande de Sylvie Jambon, Yves Mathieu informe qu'il a bien été mentionné dans un compte rendu de la commission environnement de la CAVBS que le tri sélectif en porte à porte (sacs jaunes) serait arrêté et qu'il y aurait un retour au point d'apport volontaire comme auparavant. Fabrice Longefay précise que notre commune n'a plus de conseiller présent à cette commission puisque c'était Xavier Brunetière et qu'il a démissionné. Cette proposition concerne uniquement les communes rurales de la CAVBS en sachant que seules les communes de l'ex-CCBV avaient un ramassage à domicile. D'après l'étude faite par la CAVBS, la suppression du ramassage du tri sélectif devant chaque habitation permettrait de réduire les coûts. Le tonnage collecté en porte à porte ou en point d'apport volontaire est identique selon la CAVBS. Fabrice Longefay indique que cette proposition n'a pour l'instant pas été mise à l'ordre du jour du conseil communautaire. Sylvie Jambon pense que le passage à domicile incitait les familles à trier alors que revenir à emmener son tri dans les points d'apport volontaire est un grand retour en arrière. Olivier Berthet et Yves Mathieu précisent que dans beaucoup de départements, les habitants emportent les déchets triés dans des containers mis à disposition. Yves Mathieu indique que la commune de Salles-Arbuissonnas a écrit un courrier de mécontentement à la Communauté d'Agglomération. La majorité des membres du conseil municipal étant opposé à la suppression de ce service, il est décidé de faire également un courrier.

#### **Défibrateurs :**

Sylvie Jambon demande si la date de formation prévue en septembre pour la manipulation des défibrillateurs a été arrêtée. Yves Mathieu indique qu'il va recontacter l'entreprise. Sylvie Jambon demande si cette formation peut être étendue à l'ensemble de la population. Yves Mathieu verra cela avec la société mais dans ce cas, il faut que ce soit un samedi matin.

#### **Urbanisme :**

Sylvie Jambon demande où en est la modification n°6 du PLU. Yves Mathieu répond que l'enquête publique va se dérouler en septembre.

#### **Conseil municipal :**

Afin qu'il n'y ait pas de contestation possible sur les comptes rendus, Sylvie Jambon demande s'il est possible de rajouter les noms des conseillers qui votent contre ou s'abstiennent. Yves Mathieu répond que cela avait été un choix en début de mandat de ne pas mettre les noms. Il propose également de finir le mandat dans les mêmes conditions.

#### **Univers des Jeunes :**

Suite à la lettre recommandée reçue de l'avocat de l'association Univers des Jeunes, des conseils ont été demandés par la commune à un avocat. Marie-Pierre Baroux qui est membre du bureau de l'association des familles rappelle que les débats à ce sujet doivent avoir lieu en son absence et celle de Nadine Gonin qui, elle est membre du bureau de l'Univers des Jeunes. Les conclusions de l'avocat seront étudiées en commission associations avant une prise de décision par le conseil municipal.

Levée de la séance à 21h00